

**REGLEMENT**

**EPREUVES**



**2025**

# 1 Table des matières

1	Table des matières.....	2
2	Préliminaire .....	4
1.	Lieu, date et nature de la compétition .....	4
2.	Organisateur .....	4
3.	Conditions de participation .....	4
3.1.	Catégorie d'âge : .....	4
3.2.	Conditions de licence et santé des participants :.....	5
3.2.1	Pour les personnes majeures.....	5
3.2.2	Pour les personnes mineures.....	5
3.3.	Droit d'inscription :.....	6
3.4.	Clôture des inscriptions.....	6
3.5.	Athlètes handisports .....	6
3.6.	Mineurs .....	6
3.7.	Dossard.....	6
3.8.	Matériel de sécurité .....	6
3.9.	Rétractation.....	6
3.10.	Acceptation du présent règlement .....	6
4.	Cession de dossard .....	7
5.	Assurances .....	7
5.1.	Responsabilité civile .....	7
5.2.	Assurance dommages corporels .....	7
6.	Règles sportives .....	7
6.1.	Jury .....	7
6.2.	Aide aux concurrents .....	7
6.3.	Bâtons (trails) .....	7
6.4.	Limites horaires .....	7
6.5.	Chronométrage .....	8
7.	Classements et récompenses .....	8
7.1.	Classements .....	8
7.2.	Récompenses .....	8
7.3.	Publication des résultats .....	8
8.	Ravitaillements .....	8
9.	Sécurité et soins.....	9
9.1.	Voies utilisées.....	9
9.2.	Sécurité des concurrents.....	9
9.3.	Entraide entre concurrents (trails).....	9

9.4.	Stands de récupération .....	9
10.	Protection de l'environnement .....	9
11.	Droit à l'image .....	10
12.	RGPD.....	10
13.	Force majeure.....	10
14.	Annulation .....	10
15.	Les Valeurs du Bortis Trail .....	10
16.	Charte de Développement Durable du Bortis Trail.....	11

## 2 Préliminaire

La manifestation pédestre « BORTIS Trail », objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### 1. Lieu, date et nature de la compétition

Parcours 5 km	Trail XXS	85 m D+	départ à 10h10 le dimanche 16 juin 2025
Parcours 8 Km	Randonnée	150 m D+	départ à 9h35 le dimanche 16 juin 2025
Parcours 10 km	Trail XXS	180 m D+	départ à 10h00 le dimanche 16 juin 2025
Parcours 18 km	Trail XXS	345 m D+	départ à 9h30 le dimanche 16 juin 2025
Parcours 28 km	Trail XS	480 m D+	départ à 8h30 le dimanche 16 juin 2025
Course Enfants			départ à 10h15 le dimanche 16 juin 2025

Challenge entreprise et écoles seront réalisés sur le parcours du 10 km.

Le départ et l'arrivée seront donnés au niveau du stade Bernard AMSALEM sur la commune de Val de Reuil.

Détail informations pratiques : [www.bortistrail.fr](http://www.bortistrail.fr) ou <https://valdereuil-ac.fr>

## 2. Organisateur

### **Adresse :**

Val de Reuil Athlétique Club  
Chaussée de Ritterhude  
27100 Val de Reuil

**Contact Courriel :** [contact@bortistrail.fr](mailto:contact@bortistrail.fr)

**Coordonnées téléphoniques :** 07 81 49 27 74

## 3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

### 3.1. Catégorie d'âge :

Parcours 5 km	Trail XXS	5 km-effort	autorisé à partir de U16, né < 2012
Parcours 10 km	Trail XXS	12 km-effort	autorisé à partir de U18, né < 2010
Parcours 18 km	Trail XXS	22 km-effort	autorisé à partir de U20, né < 2008
Parcours 28 km	Trail XS	33 km-effort	autorisé à partir de SE, né < 2002
Parcours enfant 1 km	Benjamin U12	né 2014 à 2015	
Parcours enfant 2 km	Minime U14	né 2012 à 2013	

### Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

## 3.2. Conditions de licence et santé des participants :

Conformément à la circulaire N°3 du 16 janvier 2024 de la FFA :

### 3.2.1 Pour les personnes majeures

#### **La participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :**

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.  
**Site pour réaliser le PPS :** <https://pps.athle.fr/>

### 3.2.2 Pour les personnes mineures

#### **La participation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :**

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Retrouvez les modalités d'inscription, au retrait des dossards... sur notre site [www.bortistrail.fr](http://www.bortistrail.fr) ou <https://valdereuil-ac.fr>

### 3.3. Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

Parcours 5 km : 5 €, majoration de 2€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit (100 places)

Parcours 8 km randonnée : 6€, majoration de 2€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit (150 places)

Parcours 10 km : 12 €, majoration de 2€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit (250 places)

Parcours 18 km : 15 €, majoration de 4€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit (200 places)

Parcours 28 km : 24 €, majoration de 4€ à partir du 1<sup>er</sup> mai minuit (150 places)

Challenge entreprise 10 km : 50 € (4 participants, équipe mixte : 2 femmes & 2 hommes)

Challenge école 10 km : 40 € (4 participants, équipe mixte : 2 femmes & 2 hommes)

Retrouvez l'ensemble des modalités d'inscription sur notre site [www.bortistrail.fr](http://www.bortistrail.fr) ou <https://valdereuil-ac.fr>

### 3.4. Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi 12 juin 2025 à 23h59

### 3.5. Athlètes handisports

Le parcours du 10 km est ouvert aux personnes en situation de handicap portées type Joëlette avec équipage.

### 3.6. Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

### 3.7. Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

### 3.8. Matériel de sécurité

L'athlète devra obligatoirement être équipé pour le départ du matériel de sécurité suivant :

Sur le 10 km et 18 km : téléphone portable

Sur le 28 km : réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

**Le Numéro à utiliser en cas d'URGENCE sera le 06 25 50 57 18 ou 06 99 17 81 37**

### 3.9. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

### 3.10. Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## 4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Seul les transferts ou cessions de dossard via la plateforme dédié sont autorisés.

## 5. Assurances

### 5.1. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance numéro 2848505 T, souscrite auprès de MAIF.

### 5.2. Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### 6.1. Jury

Il n'y a pas de jury officiel, les réclamations seront à adresser auprès de l'organisateur.

### 6.2. Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificatrice.

### 6.3. Bâtons (trails)

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

### 6.4. Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course 10 km est de 2h30.

Le temps maximum alloué pour la course 18 km est de 3h30.

Le temps maximum alloué pour la course 28 km est de 4h30.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

## 6.5. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard ;

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## 7. Classements et récompenses

### 7.1. Classements

Il sera établi un classement scratch féminin et masculin pour les courses 5 km - 10 km – 18 km et 28 km.

Un classement pour le challenge entreprise et école sera établi.

Un classement joëlette sera établi

### 7.2. Récompenses

Pour les courses 5 km - 10 km – 18 km et 28 km les 3 premières féminines et les 3 premiers masculins au scratch seront récompensés ainsi que les 3 premières équipes mixtes du challenge entreprise et école et les 3 premiers équipages de joëlette.

### 7.3. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur les sites internet suivants :

<https://valdereuil-ac.fr/>

<https://www.athle.fr/>

<https://www.bortistrail.fr>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## 8. Ravitaillements

L'organisation des ravitaillements peut être amenée à être modifiée selon les conditions météorologiques au moment de la réalisation de la manifestation.

Pour la course 5 km : Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires

Pour la randonnée 8 km : Cette randonnée est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires

Pour la course 10 km : Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires

Pour la course 18 km : Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires

Pour la course 28 km : Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires



## 9. Sécurité et soins

### 9.1. Voies utilisées

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel pour la majeure partie. Une voie de circulation ouverte mais règlementée par des signaleurs sera à traverser, la prudence reste de mise.

### 9.2. Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par la Croix Blanche de l'Eure qui sera présente sur la manifestation.

### 9.3. Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### 9.4. Stands de récupération

## 10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Nous vous invitons à appliquer les 10 gestes du sportif Eco-Responsable.



## 11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## 12. RGPD

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné au club de Val de Reuil-AC représenté par Jean-Luc VANDEL, Président. Les destinataires de ces données sont le club de Val de Reuil-AC et le prestataire de chronométrage MPSE.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Si le coureur ne souhaite pas que ces informations soient publiées (liste des inscriptions, liste de résultats, photos), il doit le préciser par courrier avant la clôture des inscriptions en indiquant ses nom, prénom, adresse : en s'adressant au secrétariat du Val de Reuil-AC, chemin de Ritterhude, 27100 Val de Reuil.

Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

## 13. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 14. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

## 15. Les Valeurs du Bortis Trail

Les trois valeurs de l'Olympisme sont **l'excellence, l'amitié et le respect.**

Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur.

L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

## 16. Charte de Développement Durable du Bortis Trail.



### CHARTRE DD BORTIS TRAIL 2024-2026





Assurer l'entière implication du comité d'organisation autour des critères de développement durable pour déployer l'ensemble des actions écoresponsables et leur continuité dans le temps.



Mettre en place et intégrer les moyens d'action dans le volet organisationnel de la manifestation, pour promouvoir le respect du principe d'égalité, le respect de l'environnement et des bienfaits du sport.



Promouvoir les valeurs de l'olympisme et de lutte contre le dopage.



Inscrire nos actions dans la durée, assurer la pérennité de notre projet en fidélisant des acteurs bénévoles et susciter des vocations pour l'avenir.



Promouvoir, sensibiliser par des actions vertueuses les parties prenantes, les différents acteurs de la manifestation aux enjeux de la responsabilité sociétale de chacun pour contribuer au développement durable.



Limiter l'impact environnemental en apportant des solutions pour le tri des déchets, la limitation des émissions carbone et une démarche antigaspi.



Dynamiser par le biais de la manifestation l'économie en circuit court, en intégrant les acteurs territoriaux tel que les entreprises, associations et valoriser dans la durée leurs impacts.



développement durable  
**LE SPORT S'ENGAGE**  
- LABEL ARGENT -  
LE MOUVEMENT SPORTIF



CHARTRE DES 15 ENGAGEMENTS  
ÉVÉNEMENT ENGAGÉ  
ÉCORESPONSABLES  
Version 2024\_Ind\_A